

CAS

CERTIFICATE OF
ADVANCED STUDIES

HES·SO

**MANAGER
SOCIOCULTUREL DANS
LE DOMAINE DES
MUSIQUES ACTUELLES**

2018-2019

En partenariat avec



Introduction¹

Le CAS de manager socioculturel dans le domaine des musiques est activé par la Haute école de travail social et de la santé – EESP – Lausanne en partenariat avec la FCMA (Fondation romande pour la Chanson et les Musiques Actuelles). Il a l'ambition de répondre à un réel besoin de reconnaissance professionnelle des métiers liés aux musiques actuelles.

Cette formation s'adresse aux professionnels exerçant dans des lieux de spectacles (festivals, clubs, salles), des collectivités locales, des sociétés de production et de diffusion musicales, des centres culturels, des maisons de quartier, des associations et des fondations actives dans le domaine.

La formation est centrée sur trois grands axes : l'environnement des musiques actuelles et ses enjeux, les cadres juridique, administratif et technique, ainsi que la communication et le marketing.

- Le premier axe développe des connaissances sur les différents langages musicaux et codes culturels, ainsi que sur l'histoire des musiques actuelles, des politiques culturelles, du réseau et de ses acteurs, du marché, ceci dans une perspective suisse et internationale.
- Le second axe développe des connaissances sur le droit social et du travail, de la propriété intellectuelle, des contrats et de toutes les réglementations liées au spectacle. Il traite de la prévision budgétaire, de la gestion financière, de l'économie du secteur, du merchandising et des techniques spécifiques liées au domaine. Enfin, la filière phonographique et la gestion des carrières d'artistes sont approfondies.
- Le troisième axe développe des savoirs relationnels, de marketing, de communication et de sponsoring.

Cette formation propose des enseignements théoriques et pratiques, ancrés dans la réalité du domaine des musiques actuelles.

Compétences

Au terme de la formation, les participants doivent avoir développé les compétences suivantes :

Développer une expertise sur l'environnement global des musiques actuelles en Suisse et à l'étranger, ainsi que sur ses enjeux :

- en connaissant les différents langages musicaux, les codes culturels et l'histoire des musiques actuelles
- en analysant les politiques culturelles suisses et européennes

¹ Le genre masculin est employé sans aucune discrimination et uniquement dans le but de ne pas alourdir le texte. Ce descriptif est établi sous réserve de modifications.

- en maîtrisant le réseau et ses acteurs
- en connaissant l'économie du secteur
- en appréhendant l'évolution et les enjeux du domaine

Maîtriser les différentes notions juridiques, administratives et techniques liées au domaine des musiques actuelles :

- en appliquant différents aspects du droit du travail et du droit social
- en maîtrisant les aspects juridiques concernant la propriété intellectuelle et les réglementations liées au spectacle
- en approfondissant les connaissances dans la gestion financière spécifique au domaine
- en développant les connaissances de l'économie du secteur
- en élaborant un budget
- en développant les connaissances des spécificités administratives et juridiques françaises
- en acquérant une expertise au niveau de la production de concerts (clubs, festivals)
- en acquérant une expertise du domaine de la filière phonographique physique et digitale, et de l'édition, aux niveaux local, national et international
- en acquérant les notions nécessaires à la gestion des carrières d'artistes, aux niveaux local, national et international.

Connaître et mettre en œuvre les aspects liés à la communication et au marketing dans le domaine des musiques actuelles :

- en adoptant les formes adéquates de communication par rapport aux partenaires impliqués
- en maîtrisant les notions de marketing
- en maîtrisant le fonctionnement du sponsoring et de la recherche de fonds

Démontrer l'intégration et la compréhension des aspects pratiques et théoriques abordés dans la formation :

- en mobilisant des éléments de la formation et en les articulant avec la pratique
- en adoptant une posture réflexive
- en se saisissant d'une problématique spécifique et en la développant avec expertise

Programme modulaire

Les contenus de la formation sont organisés en quatre modules distincts construits selon une cohérence propre et articulés entre eux.

Chaque module fait l'objet d'une évaluation distincte. Un travail de certification valide l'ensemble de la formation.

Des indications précises sur les travaux exigés sont données au début de chaque module, ainsi qu'un règlement de formation.

Module 1 : Environnement des musiques actuelles et enjeux

Le module permet de développer une expertise sur l'environnement des musiques actuelles en Suisse et à l'étranger ainsi que sur ses enjeux. Il est divisé en trois parties.

Partie 1 : Langages musicaux, codes culturels et histoire

Les styles de musique sont travaillés d'un point de vue historique et sociologique. Les codes culturels associés à ces différents styles et leurs interactions et influences, sont abordés.

L'histoire des musiques actuelles est étudiée, notamment sa genèse. L'arrivée des différents styles en Suisse et leur influence sur la chanson française sont mises en perspective. Cette première partie du module se termine par l'histoire des festivals et des clubs en Suisse.

Partie 2 : Politiques culturelles suisses et européennes

Le rôle subsidiaire des villes, des cantons et de la Confédération dans les politiques culturelles est rappelé et analysé, mais également celui des institutions privées (mécènes et sponsors).

Les politiques culturelles de l'Union Européenne et plus particulièrement de la France sont abordées.

Partie 3 : Le réseau, ses acteurs, le marché, les enjeux actuels

Le rôle et la place des fondations, associations et syndicats du réseau suisse et européen sont étudiés. Différents éléments du marché, comme la filière discographique (les majors et les indépendants), le spectacle vivant (festivals et tournées), l'édition et internet sont appréhendés.

Le module se termine par les enjeux actuels du domaine, notamment le rôle d'internet, le 360 degrés et la crise du disque.

Intervenants (liste non exhaustive et indicative)

- Bizien Gaby, intervenant à l'IRMA, Paris
- Gyger Nicolas, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud
- Mougin Bertrand, responsable des formations à l'IRMA, Paris
- Ridet Marc, directeur de la FCMA
- Rosa Oliver, producteur exécutif des Swiss Music Awards
- Schnyder Philipp directeur du festival M4Music

Durée : 5 ½ jours + 1 jour (examen oral)

Validation

Les participants passent un examen oral portant sur différents éléments travaillés dans le module. L'étudiant tire une question et s'exprime sur le sujet durant 15 minutes devant un jury.

Module 2 : Cadres juridique, administratif et technique

Le module permet de maîtriser les différentes notions juridiques, administratives et techniques liées au domaine des musiques actuelles. Il est divisé en quatre parties.

Partie 1 : Droit du travail, droit social et propriété intellectuelle

En premier lieu, le statut de l'artiste (indépendant ou employé), l'assurance chômage et l'intermittence ainsi que la relation contractuelle avec l'artiste sont abordés.

Ensuite, le code du travail, les différentes formes de structures juridiques possibles (association, fondation, etc.), ainsi que le registre des marques en Suisse et en Europe sont étudiés.

Cette partie se termine par les aspects juridiques concernant la propriété intellectuelle : le droit d'auteur, la gestion collective et les droits voisins.

Partie 2 : L'artiste et son environnement

Cette partie a pour ambition de répondre aux questions suivantes : qui sont les différents partenaires entourant l'artiste et quelles sont leurs relations : tourneurs, producteurs, labels et éditeurs musicaux ? Quelles sont les notions nécessaires à la gestion d'une carrière, aux niveaux local, national et international ? En France, en Allemagne et en Angleterre, quelles sont les législations, ainsi que les aspects administratifs et juridiques en vigueur ?

Partie 3 : Filière phonographique et édition

La filière phonographique, physique et digitale, ainsi que l'édition, aux niveaux local, national et international sont étudiés. Les différents types de contrats de disques et d'éditions sont travaillés.

Partie 4 : Production

Cette partie aborde la production de concerts (clubs, festivals et tournées). Les connaissances spécifiques suivantes sont approfondies : les autorisations et les réglementations, les assurances et les bases légales, les droits d'auteurs, les contrats d'engagements, l'élaboration d'un budget, le montage financier et la gestion financière.

Intervenants (liste non exhaustive et indicative)

- Berger Virginie, fondatrice et directrice générale de DBTH, Paris
- Chabaud Mathieu, Stratégie marketing musicale et high tech / Don't Believe The Hype – France, managing director chez Schubert Music Publishing, éditeur Bruit Blanc, intervenant à l'IRMA, Paris
- Figuera Christian, co-directeur de Two Gentlemen
- Johnson David, responsable de l'antenne romande de la Société suisse des artistes interprètes
- Kinzer Michael, directeur du Festival de la Cité
- Kohler Stéphane, DJ Mandrax, Shakedown
- Laick Stéphane, cofondateur et codirecteur Label AT(h)OME
- Mermod Eric, juriste, directeur de mymusicright
- Papilloud Anne, secrétaire générale du Syndicat Suisse Romand du Spectacle
- Rossellat Daniel, fondateur et président du Paléo festival Nyon
- Rousseau Antonin, cofondateur, programmateur et directeur de Festi'Neuch – fondateur et directeur de Lokomotion Agency
- Rouyer Julien, directeur de Soldout Productions SA

- Vinclair Laurence, programmatrice et directrice des Docks
- Vuignier Sébastien, organisateur de concerts, directeur de TAKK Productions

Durée : 12 jours

Validation

A la fin du module, les participants rédigent un document. Ce travail porte sur l'intégration d'un ou de plusieurs éléments étudiés dans le module autour d'un sujet spécifique.

Module 3 : Communication et marketing

Ce module développe des connaissances et permet une mise en œuvre des aspects liés à la communication et au marketing dans le domaine des musiques actuelles. Il se décline en trois parties.

Partie 1 : Communication

Les enseignements abordent les moyens de communication et la gestion des réseaux sociaux pour les artistes, les clubs et les festivals.

Comment fonctionnent les différents médias (journaux, radios, télévisions, internet) et comment susciter leur intérêt ? Afin de répondre à ces questions, les techniques et les supports de communication, les relations médias, ainsi que les interviews sont abordés.

Partie 2 : Marketing

Tout en ayant les mêmes composantes que le processus de mise en marché habituel, les artistes, les clubs et les festivals ne peuvent appliquer le modèle de marketing classique. Cette partie du module apporte un éclairage à ce sujet et propose des alternatives déjà expérimentées.

Partie 3 : Sponsoring et recherche de fonds

L'objectif est d'étudier les différents moyens de financement auxquels un club, un festival et un artiste peuvent recourir afin d'obtenir des subventions publiques ou privées.

Intervenants (liste non exhaustive et indicative)

- Gyger Nicolas, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud
- Jaton Mathieu, directeur général de la Fondation du Festival de Jazz de Montreux et directeur général de la Montreux Jazz Artists Foundation
- Luong Yan, Head of Social Media, International Committee of the Red Cross (ICRC) - Chargé de cours, Medi@LAB, Université de Genève

Durée : 5 ½ jours

Validation

Les étudiants présentent un travail concret, de préférence lié à leur expérience, devant un jury.

Module 4 : Travail de certification

Le module est consacré au travail de certification. Celui-ci démontre l'intégration et la compréhension de certains aspects pratiques et théoriques abordés durant la formation.

Les participants réalisent cette démonstration notamment en se saisissant d'une problématique spécifique qu'ils analysent avec expertise.

Intervenants (liste non exhaustive et indicative)

- della Croce Anya, programmatrice de Fri-Son
- Gyger Nicolas, adjoint de la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud
- Ridet Marc, directeur de la FCMA
- Tironi Yuri, professeur HETS&Sa-EESP

Durée : ½ jour + réalisation du travail de certification

Validation

A la fin du module, les participants rédigent un travail de certification comportant 15 pages dactylographiées.

Modalités pédagogiques

Les intervenants alternent entre des cours ex-catedra, des ateliers, des discussions et des travaux pratiques. Il s'agit d'acquérir, mais également d'intégrer des notions théoriques et pratiques s'inscrivant dans les domaines étudiés.

La formation continue postule que les étudiants sont des adultes engagés dans une pratique professionnelle et qu'ils sont responsables de leur processus de formation. Afin de le favoriser, les intervenants proposent une diversité de possibilités de lectures, de références et de moyens pour approfondir les connaissances, en plus des exigences formelles de production des diverses évaluations.

Afin de garantir de bonnes conditions pédagogiques, le nombre **maximum** de participants à la formation est de **20 personnes**.

Agenda de la formation

Le CAS comporte 25 jours de formation, y compris les examens oraux, auxquels s'ajoutent environ 200 heures de travail personnel. La validation de la formation s'effectue par l'octroi de crédits ECTS (15 pour l'ensemble du CAS).²

La formation débute le **5 mars 2018 et se termine le 26 mars 2019**. Elle se déroule pour sa grande majorité dans les locaux de la HETS&Sa-EESP, à raison de deux jours par mois, sur les lundis et mardis. Les mois de juillet et d'août sont exempts de cours.

Une journée de formation débute à 09h00 et prend fin à 17h00. Les jours de cours sont les suivants, sous réserve de modifications :

2018 : 5 et 6 mars	2019: 14 et 15 janvier
16 et 17 avril	4 et 5 février
7 et 8 mai	4 et 5 mars
29 mai	25 et 26 mars
4 et 5 juin	
3 et 4 septembre	
1 et 2 octobre	
5 et 6 novembre	
3 et 4 décembre	

Conditions d'admission

- Etre en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent
- Faire état d'une expérience professionnelle et avoir un intérêt marqué dans et pour le domaine des musiques actuelles

Critères de sélection

La sélection des candidatures s'effectue sur la base d'un dossier (voir formulaire d'inscription). Les critères principaux reposent sur la pertinence du dossier fourni ainsi que l'aptitude de la personne à suivre une telle formation.

Les candidats sont informés de leur admission au début du mois de décembre 2017.

Certification et titre obtenu

Pour obtenir leur certification, les participants doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Obtenir les crédits correspondant aux trois modules de formation
- Obtenir les crédits correspondant au travail de certification
- Etre présent à au moins 90% des cours.

Au terme de la formation, les participants qui ont rempli toutes les exigences reçoivent un « Certificate of Advanced Studies de Manager socioculturel dans le domaine des musiques actuelles », délivré par la HES-SO.

² Un crédit ECTS (European Transfert Credit System) équivaut à 25-30 heures de travail de la part de l'étudiant. Un investissement en dehors des jours de cours est nécessaire pour y parvenir.

Conditions financières et désistement

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Coûts de la formation

Finance d'inscription : CHF 200.- payables à l'inscription

Frais de formation : CHF 5'400.- payables en deux fois.

Les participants sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils reçoivent ou non des subsides.

Seuls les désistements écrits sont pris en considération.

Responsables de la formation

- Marc Ridet, directeur de la FCMA
- Yuri Tironi, professeur HETS&Sa-EESP

Inscription et renseignements

L'inscription se fait au moyen du formulaire prévu à cet effet joint à cette plaquette. Il est à envoyer à :

Carole de Torrenté, secrétariat de l'Unité de formation continue
Haute Ecole de travail social et de la santé - EESP

Ch. des Abeilles 14

1010 Lausanne

Tél. : + 41 21 651 03 19

E-mail : carole.detorrente@eesp.ch

www.eesp.ch/ufc

Délai d'inscription : **12 novembre 2017**